



villeneuve-tolosane.fr

LES GESTES ECO-RESPONSABLES AU QUOTIDIEN

Depuis 2008 la commune de Villeneuve-Tolosane s'est engagée dans une démarche environnementale visant notamment la réduction d'émission des gaz à effet de serre, suite à un bilan carbone réalisé sur l'ensemble de ses activités et de ses bâtiments.

Les consommations énergétiques des bâtiments sont un des facteurs primordiaux sur lesquelles les différents utilisateurs peuvent agir aux côtés de la mairie en adoptant des gestes éco-responsables.

Généralités

- Signaler sans attendre tout disfonctionnement d'un appareil ou d'une installation (robinet, chasse d'eau, ampoule électrique...) auprès des services municipaux au 05 62 20 77 10 ou au 05 61 92 42 17 ou au 06 83 84 12 04 durant le week-end (astreinte) ou encore par mél à sportculture@villeneuve-tolosane.fr.
- Les responsables d'activités et les personnels municipaux sont tenus de repérer l'emplacement des dispositifs de coupure d'urgence d'eau, de gaz et d'électricité.
- Veiller à laisser les locaux propres. Une utilisation des salles particulièrement salissante entraîne un besoin en nettoyage plus régulier et donc une utilisation plus importante d'eau, d'électricité (machine de nettoyage du sol) et de produits chimiques d'entretien.

Eclairage

- Favoriser l'éclairage naturel autant que possible.
- Si vous avez recours à l'éclairage artificiel adaptez votre usage à la luminosité naturelle (en utilisant éventuellement un éclairage d'appoint ou partiel).
- Eteindre systématiquement la lumière en quittant une pièce (ou quand vous passez devant une pièce inoccupée avec la lumière allumée).

Chauffage – Ventilation – Climatisation

Pour information : un degré de chauffage en moins permet une économie de 8 % en moyenne.

- Lorsque le chauffage ou la climatisation fonctionnent, fermer les fenêtres et les portes extérieures.
- L'usage de la climatisation n'est pas recommandé pour une température inférieure à 27°C.
- Utiliser les stores extérieurs et les rideaux intérieurs, lorsqu'ils existent, pour se protéger du soleil et diminuer les effets de la chaleur.
- Aérer les locaux régulièrement. Il est recommandé de le faire tous les jours **même en hiver** (10mn maximum).

Pour une meilleure qualité de l'air ambiant, il est recommandé d'aérer les locaux accueillant des enfants avant leur arrivée, pendant leur présence (récréation, pause méridienne) et après leur départ.

- Les chauffages des bâtiments sont réglés sur des températures adaptées aux activités pratiquées (temps de classe, activités sportives ou culturelles, festivités...). Seules les personnes habilitées (services communaux, entreprises prestataires, bureau de contrôle) sont autorisées à modifier les réglages.

Gestion de l'eau

- Ne pas utiliser abusivement l'eau dans les douches et les sanitaires, par exemple en coupant l'eau pendant le savonnage. Tous les robinets devront être fermés après utilisation

Appareils électriques et électroniques

- Eteindre les téléviseurs, radio-CD, chaîne Hi-fi... après usage.
- Eteindre les ordinateurs le soir et au moins l'écran pour la pause méridienne. La mise en veille prolongée consomme de l'énergie (en faible quantité mais inutilement).
- Eteindre le photocopieur le soir et mise en veille pour la pause méridienne.
- Respecter le temps de charge d'une batterie augmente sa durée de vie.
- Débrancher les appareils électriques rarement utilisés car certains peuvent consommer de l'électricité au niveau de l'accumulateur ou du transformateur (chargeur de batterie, téléviseur par exemple).

Lorsque vous quittez un bâtiment (entre 12h et 14h ou le soir)

- Vérifier que les lumières intérieures et extérieures sont éteintes et les robinets fermés.
- Eteindre les climatiseurs s'ils sont en service, en fin de journée.
- Assurez-vous que les portes et fenêtres sont bien fermées (à clé si nécessaire).
- Penser à activer l'alarme intrusion quand le bâtiment n'est pas équipé d'un système automatique.

Tri sélectif des déchets

- Utiliser des sacs jaunes pour le tri sélectif des déchets liés aux activités (papier, carton, bouteilles et gobelets plastiques...). Les associations peuvent se procurer les sacs jaunes auprès du service culture sport et vie associative. La présentation des sacs pleins pour collecte relève des personnels municipaux.

L'implication de chacun devrait permettre de voir les consommations d'énergies diminuer pour cette saison.

Nous vous remercions par avance de votre contribution à cet effort et pour les effets positifs qui en découleront en matière environnementale.